

DECISION DG n° 2018 - 141

du **29 JUIN 2018** portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire
« Consultation publique sur la communication des données de sécurité des vaccins
obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans » à l'Agence nationale de sécurité du
médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de
santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à
L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4 et L.5324-1 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est créé auprès du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du
médicament et des produits de santé (ANSM) pour une durée 3 mois à compter de la date de
nomination de ses membres, un comité scientifique spécialisé temporaire « Consultation publique
sur la communication des données de sécurité des vaccins obligatoires pour les enfants de moins
de 2 ans ».

Article 2 : Le comité scientifique spécialisé temporaire « Consultation publique sur la
communication des données de sécurité des vaccins obligatoires pour les enfants de moins de 2
ans » est chargé de recueillir un avis sur les catégories d'informations de sécurité concernant les
11 valences vaccinales obligatoires et sur leurs modalités de communication envers le grand
public et les professionnels de santé.

Article 3 : Les experts scientifiques du comité scientifique spécialisé temporaire sont désignés par
le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
pour une durée de 3 mois.

Ces experts conduiront leurs travaux à partir des auditions d'experts et de l'ensemble des parties
prenantes et en particulier des représentants des associations de patients, des professionnels de
santé, et des spécialistes de la communication.

Article 4 : Le secrétariat du comité scientifique spécialisé temporaire est assuré par la Direction
scientifique et de la stratégie européenne.

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité
du médicament et des produits de santé.

Fait le **29 JUIN 2018**

Dr Dominique MARTIN

Directeur général